



## Caractéristiques du fonds d'assurance

## Nom

FFG Global Flexible Fund

Date de création 18/09/2017

ISIN BE6298007889

Devise de référence EUR

Gestionnaire P&amp;V Group

Valeur nette 24,17

Type de profil Neutre

Frais de gestion 0,75%

## Caractéristiques du fonds sous-jacent

Nom FFG Global Flexible Sustainable R Acc

Date de création 09/03/2018

ISIN LU1697917083

Devise de référence EUR

Gestionnaire BLI - in mandaat voor Funds For Good

SFDR ART. 8

Volatilité 8,24%

(max) frais gestion 1,30%

## Classe de risque



L'indicateur de risque et de rendement est calculé selon la méthodologie PRIIPS basée sur les cinq dernières années (ou du fonds sous-jacent)

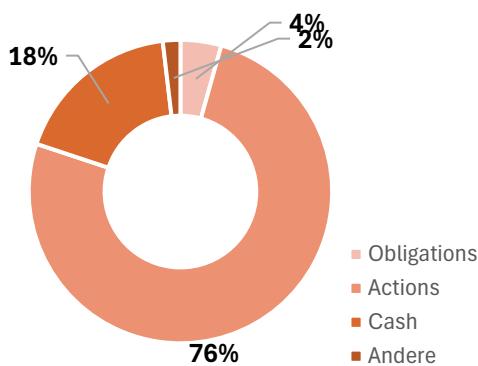
## Morningstar durabilité



## Morningstar overall rating



## Composition



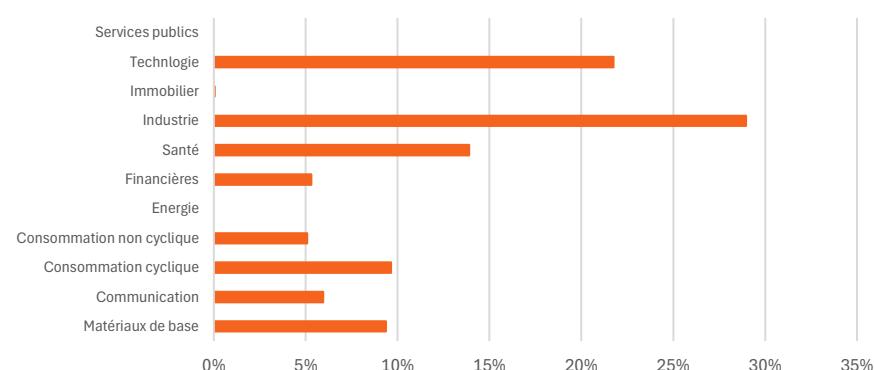
## Cours



## Répartition géographique actions

	Europe	43,02%		Entreprises	0,00%
	Amérique du nord	14,73%		Gouvernement	19,43%
	Asie	42,26%			

## Répartition sectorielle des actions



## TOP 10

Roche Holding AG	4,18%
United States Treasury Notes	3,79%
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co Ltd	3,58%
Tencent Holdings Ltd	3,07%
Alibaba Group Holding Ltd Ordinary Shares	2,53%
Sony Group Corp	2,44%
SGS AG	2,33%
Coloplast AS Class B	2,30%
Adobe Inc	2,25%
Nestle SA	2,17%

## Rendements

YTD	1 An	3 Ans	5 Ans	10 Ans
0,73%	0,51%	2,71%	0,60%	-
	2024	2023	2022	2021
	5,90%	2,63%	-12,78%	7,36%

## Cours du fonds sous-jacent



## Rendements (fonds sous jacent)

YTD	1 An	3 Ans	5 Ans	10 Ans	2024	2023	2022	2021
1,98%	1,20%	3,43%	1,55%	-	5,71%	4,57%	-12,75%	8,82%

## Politique d'investissement (Fonds sous jacent)

Le FFG Global Flexible Fund - code ISIN BE6298007889 vise à obtenir le rendement total le plus élevé possible avec une volatilité telle que définie dans la classe de risque 3. Pour cela, les actifs du fonds d'investissement interne sont investis à 100 % dans le fonds d'investissement sous-jacent Funds For Good Global Flexible Sustainable R (LU1697917083) géré par BLI - in mandaat voor Funds For Good.

Le fonds est investi, sans restrictions géographiques, sectorielles et monétaires, en actions, obligations (y compris, mais sans s'y limiter, en obligations indexées sur l'inflation), en instruments du marché monétaire ou en liquidités. Le pourcentage du portefeuille du fonds investi dans les différents instruments dépend de la valorisation des différentes classes d'actifs et des conditions de marché. Le fonds peut investir au maximum 10% de ses actifs dans des fonds de placement (y compris Exchange Traded Funds). Le fonds peut également recourir à des instruments dérivés à des fins de couverture ou d'optimisation de l'exposition du portefeuille. La valeur nette du fonds d'investissement interne est égale à la valeur des actifs sous-jacents qui le composent, après déduction des frais de gestion. La valeur de l'unité est égale à la valeur nette du fonds divisée par le nombre d'unités dont le fonds est alors composé.

## Informations importantes

Le risque financier des fonds de placement est entièrement supporté par le preneur d'assurance. Vivium ne garantit aucune obligation de résultat en termes de rendement. La présente fiche est purement informative et ne fait pas partie du contrat d'assurance. Vivium intervient en qualité de distributeur du fonds de placement de l'assureur, ne dispense aucun conseil de placement et n'émet aucune offre d'achat ou de vente.

Les performances chiffrées de rendement et les graphiques de la VNI tiennent compte des frais de gestion et d'autres frais du fonds d'investissement, mais pas des indemnités d'entrée et de sortie, ni des taxes de l'assurance de groupe.

Les performances et le graphique de la VNI sont basés sur des résultats obtenus antérieurement, et n'offrent aucune garantie pour l'avenir.



Pour de plus amples informations relatives au fonds de placement, nous vous renvoyons au règlement de gestion sur [www.pv.be](http://www.pv.be) ou disponible gratuitement sur simple demande auprès de P&V. Pour toute réclamation, veuillez vous adresser au service Gestion des plaintes de P&V, rue Royale 151, 1210 Bruxelles, tél. : 02/250.90.60, e-mail : [plainte@pv.be](mailto:plainte@pv.be) ou, à l'Ombudsman des Assurances, square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, [www.ombudsman.as](http://www.ombudsman.as). Cette possibilité n'exclut pas celle d'entamer une procédure judiciaire.